



Wetlands International  
West Africa Programme  
BP 8060, Dakar-Yoff  
Sénégal

Tél. : + 221 820 64 78  
Fax : + 221 820 64 79  
Email : Wetlands@telecomplus.sn



Foreign &  
Commonwealth  
Office



## RAPPORT FINAL DU PROJET

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Soumis à :</b>           | Ambassade de la Grande Bretagne, Dakar, Sénégal                         |
| <b>Titre du projet :</b>    | Projet sur les initiatives locales<br>dans les zones humides du Sénégal |
| <b>Activités :</b>          | Sous projets  |
| <b>Phases du projet :</b>   | Première  |
| <b>Durée :</b>              | 1 an  |
| <b>L'autre partie :</b>     | Wetlands International  |
| <b>Période du rapport :</b> | Février 2000 - Août 2001  |
| <b>Date du Rapport :</b>    | Septembre 2001  |



Lagune de Poponguine

# Sommaire

- Résumé (en anglais)
- Carte des sites
- I.** Introduction
- II.** Objectifs du Projet
- III.** Résultats attendus
- IV.** Activités par site
  - 1.** Somone
    - a. Activités prévues
    - b. Activités réalisées
    - c. Résultats 1.
  - 2.** Niayes
    - a. Activités prévues
    - b. Activités réalisées
    - c. Résultats 2
  - 3.** Gandiol
    - a. Activités prévues
    - b. Activités réalisées
    - c. Sous activités
    - d. Résultats 3
  - 4.** Casamance
    - a. Activités prévues
    - b. Activités réalisées
    - c. Résultats 4.
  - 5.** Visites d'échanges
- V.** Évaluations et ateliers
- VI.** Rapport financier
- VII.** Activités à finaliser
- VIII.** Conclusion
- IX.** Annexes
  - a.1** Tableau financier
  - a.2** Tableau de synthèse
  - a.3** Dépliant de présentation

**Photos :** couverture Lagune de Popouguine ; **page 3** Somone ; riziculture dans la niaye-Pikine ; mangrove en Casamance ; **page 4** entretien entre formateur et écogardes ; site des niayes de la Patte d'Oie aujourd'hui disparu à cause de la pression urbaine ; **page 5** observation des oiseaux dans le site du technopole en chantier ; **page 6** quads à la Somone ; apiculture à la Somone ; **page 7** ruche d'abeilles à la Somone ; le 2 février 2000 avec les groupements de femmes au campement de Malika ; **page 8** aménagements au golf-Pikine ; **page 11** vues de la pirogue longtail.

# I. INTRODUCTION

Le projet a démarré avec le lancement des différents sous-projets dans les quatre sites de démonstration (Gandiol-Somone-Casamance-Niayes). Des réunions avaient été tenues au démarrage pour réorienter les populations sur le choix des activités. Les populations ont ensuite procédé au recrutement des écocuides et posé leur système interne de fonctionnement. Beaucoup d'activités n'ont pas pu commencer à temps à cause du retard lié au démarrage effectif du projet. Plusieurs missions d'évaluation et d'encadrement ont été effectuées dans l'ensemble des sites à l'exception de celui de Casamance à cause de l'insécurité. Il est important de constater que les différentes populations ciblées ont les mêmes conditions d'exploitation des ressources naturelles tirées des zones humides qu'elles occupent depuis des générations. Malgré les différentes contraintes écologiques, biologiques et



socioculturelles, des performances ont été notables à travers toute les régions bien que les résultats soient différents d'un endroit à un autre.

La première phase du projet a pris en compte les zones humides du Sénégal sous forme de sites de démonstration en attendant de l'exporter ailleurs surtout au niveau de la sous région dans un premier temps. Le Sénégal

faisant partie intégrante du Sahel méritait une attention particulière pour une meilleure gestion de ses zones humides en collaboration avec les populations locales qui tirent leurs principales ressources de ces milieux fragiles. Les principales activités ont été menées dans les sites que couvrent les principaux systèmes de zones humides :

- La Petite Côte : le village de Somone ; sites la lagune de Somone et les écosystèmes de mangroves de la localité et la Réserve de Popoungine
- Dakar : les Niayes ; Malika ( lac Ouye, les périmètres maraîchers et les dunes de sables autour), Pikine (Technopôle)
- Le Nord : la Communauté rurale de Gandon avec les GIE dans les différents villages de Guembeul (Xeek ak Becor), Ndiakhère (Aar linû wër), Mouit (Takku liggey), Ndiawdoune (Groupement féminin) ; les sites ciblés sont la Réserve de Guembeul et le Parc national de la Langue de Barbarie et les Trois marigots.
- La Casamance : Ziguinchor ( les groupements de femmes en Casamance )



Après le Nigeria, le Sénégal possède la deuxième plus grande étendue de mangrove en Afrique. Comme zone de pisciculture, de lutte contre l'érosion côtière et d'approvisionnement en ressources naturelles (crustacées, bois, miel, substances destinées la médecine traditionnelle) la mangrove est idéale. Au Sénégal, les palétuviers sont menacés par l'aménagement des terres pour l'agriculture, la coupe du bois de chauffe et le séchage du poisson. Les plus grands palétuviers se trouvent dans les régions de Casamance et du Sine Saloum qui toutes deux comptent d'importantes infrastructures touristiques.

Au nord du Sénégal, le Parc national de la Langue de Barbarie et la Réserve de Faune de Guembeul constituent les deux pôles d'attraction des touristes et aussi des écosystèmes fragilisés par les villages vivant autour de ces deux sites tirant ainsi profit des différentes ressources naturelles de la zone.

Les Niayes sont constituées de zones humides extraordinaires et peu répandues en Afrique. Le lac Rose ou lac Retba est le lac le plus célèbre des Niayes puisqu'il abrite des zones humides renommées pour la production du sel et l'essor du tourisme. Cependant, les autres zones humides des Niayes ne sont pas en reste, elles sont mises en valeur par les collectivités locales, surtout grâce au maraîchage. Les sites témoins auront été les zones de Malika et de Pikine qui souffrent beaucoup de la pression démographique et des projets de développement.



## II. OBJECTIFS

Le but du projet est de démontrer et de renforcer la valeur des zones humides au Sénégal par le biais de l'assistance qu'il apporte aux initiatives locales dans certaines zones humides. Il vise aussi à les sensibiliser quant à l'importance de ces dernières, grâce à un atelier national stratégique qu'il organisera, il s'agira ainsi de :

- i. Renforcer les capacités des populations locales à travers quelques domaines dans les projets dotés d'accords de gestion de sites et de cadres.
- ii. Lutter contre la pauvreté dans certaines zones des projets, en augmentant la productivité des zones humides et en établissant des mécanismes d'utilisation rationnelle de ces sites.
- iii. Renforcer, au profit des collectivités locales, l'intégrité naturelle et durable des sites retenus et éviter leur dégradation.
- iv. Faire des recommandations pour la gestions des zones humides communautaires dans le futur.



## III. RÉSULTATS ATTENDUS

- Formation de l'ensemble de la communauté et production des plans de gestion des sites
- Désignation d'une Aire de Patrimoine Communautaire (APC)
- Acquisition d'une pirogue « Longtail » à partir de l'expérience thaïlandaise
- 1 à 2, sites Ramsar « fictifs » ( reconnus importants sur le plan international )
- Matériel de sensibilisation et d'éducation
- Renforcement des capacités des populations locales dans le domaine des zones humides et des activités génératrices de revenus
- Sensibilisation des décideurs aux grands problèmes des zones humides
- Partage des expériences entre les différents acteurs

## IV. ACTIVITÉS PAR SITE



Une dizaine d'activités identifiées et planifiées dans la proposition du projet ont eu chacune des sous activités que les groupes cibles ont initié. L'exécution de chacune des activités au courant de l'année est décrite ci-dessous. Le démarrage du projet était planifié pour 1999 mais pour des raisons de difficultés administratives, il n'a pu commencer qu'en février 2000. L'appui du projet a permis d'atteindre les objectifs visés suivant les activités identifiées dont la plupart ont été exécutées.

### Somone

#### **a. Activités envisagées**

- Classification en Aire du Patrimoine Communautaire (APC)
- Inventaire des ressources naturelles
- Mettre en œuvre un Plan de gestion
- Restaurer les sites dégradés

#### **b. Activités réalisées**

##### **Classification, inventaire, et plan de gestion**

Pour la classification de cette zone en Aire de Patrimoine communautaire, le processus a abouti, autorisant ainsi le classement du site. Toutes les autorités communautaires se sont investies pour voir le projet se réaliser. Les études préliminaires ont été concluantes pour enfin permettre la concrétisation du classement par un acte officiel.

Un inventaire a été réalisé avec les étudiants du Département de Géographie pour connaître les types de mangroves existants dans cette zone, 3 espèces de palétuviers avaient été identifiées sur les 6 existantes au Sénégal. Un suivi régulier des populations aviaires s'effectue dans le cadre des travaux de recherche au niveau de la zone.

La réalisation du plan de gestion a été confiée à un consultant en collaboration avec les populations et son aboutissement a permis de noter l'importance d'une concertation plus approfondie pour la prise en compte des différentes préoccupations et pour une meilleure planification. L'opération de cartographie de la lagune a été faite par un étudiant géographe pour réorienter l'idée de conservation et définir les zones propices aux différentes activités.

La subdivision du site en zones de gestion aura permis de limiter les accès néfastes à certains endroits grâce aux comités de vigilance avec interdiction de mener des activités nuisibles comme l'usage de hors-bord, de jet skis dans les zones écologiquement menacées. Un important programme de restauration des milieux dégradés avec les écogardes et les groupements féminins a été initié avec le repiquage des palétuviers.

L'introduction de la production de miel de mangrove est désormais un acquis, elle a fait l'objet de préparatifs compte tenu des techniques complexes à mettre en œuvre et pour lesquels le renforcement

de capacités est capital. Elle demeure une priorité pour la deuxième phase du projet pour les activités planifiées et non exécutées.

### **Restauration de la mangrove**

Le repiquage des fruits de mangrove fait l'objet de campagne par les femmes de la Somone. Il y a eu trois hectares de repiquage durant la campagne 2000 et le taux de survivants est de 80%. La surveillance par les écoguides et écogardes pendant la période des vacances scolaires a permis ce résultat. Il faut par ailleurs se féliciter de l'adoption du règlement intérieur de la réserve de la Somone par les présidents des deux communautés rurales de Ndiass et de Sindia et de la collaboration étroite avec le ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène publique. Le document officiel est en voie d'être approuvé au niveau du ministère. D'ores et déjà, les femmes font la police pour arrêter les circuits en motos quads dans le site de la Somone. Ces randonnées en moto sont de véritables menaces pour la quiétude du site et il semble que le règlement intérieur de l'aire du patrimoine communautaire (APC) a tranché sans équivoque sur l'arrêt des circuits en motos dans l'APC.



### **Production de miel dans le site de la Somone**

Comme indiqué dans les propositions du projet de lutte contre la pauvreté, l'introduction du miel dans le site de la Somone revêt un intérêt économique appréciable.



En effet, la qualité du miel de mangrove est, d'après les spécialistes, l'une des meilleures de la production apicole. Grâce à la surveillance des écoguides, 30 ruches sont installées dans le sites de la mangrove de la Somone. Chaque écoguide est équipé d'une tenue complète d'apiculteur et a pris volontairement la responsabilité de superviser 7 ruches. La production est estimée à 20 kilogrammes

de miel par ruche et la production totale de la première récolte sera de 600 kilogrammes. Le prix du miel sur le marché est de 2000 francs cfa le kilogramme. Par conséquent, la communauté des femmes entend faire des recettes allant de un million de francs cfa (1 000 000 francs cfa) à un million deux cent mille francs cfa (1 200 000 francs cfa.)

Toutefois, l'esprit d'entraide oblige le groupement de femmes à faire un prix spécial pour les membres de la communauté. Ainsi chaque femme peut acheter un litre de miel à 1500 francs cfa.

A ce stade du projet de gestion communautaire, seule la production de miel est en cours. La récolte du pollen et de la gelée royale sont projetées pour une seconde étape.

Le projet de la Somone a bénéficié de la collaboration de la cellule apicole du ministère de l'Élevage dans la formation des écoguides et des écogardes. En effet deux spécialistes en apiculture se sont déplacés sur le site de la Somone et à plusieurs reprises pour superviser le choix du site d'installation des ruches. Ils ont assuré la formation des personnes désignées par le groupement des femmes. Il s'agit de Dior Séné et Amy Séné de Guéréo, Alioune Faye de Guiniabour et Ousmane Senghor de Poponguine. Ces volontaires ont parfaitement maîtrisé la technique de surveillance des ruches, de montage des planches à alvéoles et de la cire d'accueil des abeilles.



### **c. Résultats 1**

- Classification de la Somone comme Patrimoine communautaire
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion du site
- Exécution du plan par la population locale
- Mise en valeur de l'écotourisme et de la productivité naturelle de la Somone

### Niayes

### **d. Activités envisagées**



- Sensibilisation des communautés
- Amélioration des revenus des maraîchers à travers la sauvegarde de l'intégrité de leurs zones humides et la disponibilité de l'eau
- Élaboration des plans de gestion des sites communautaires
- Amélioration du cadre des populations locales par la restauration du site

### **e. Activités réalisées**

De nombreuses campagnes de sensibilisation ont été menées en amont et en aval du projet pour une préparation à l'appropriation de celui-ci et faire connaître aux partenaires cette notion de zones humides et de patrimoine communautaire. Le point de départ fut la visite des experts pendant la Conférence mondiale sur les zones humides en novembre 1998. À cela est venu s'ajouter la journée mondiale des zones humides célébrée le 2 février de chaque année avec la visite du Technopôle et de Malika. Depuis le démarrage du projet à nos jours, l'adhésion des différents groupes surtout de femmes a été très significative et a permis de faire passer le message lié à la sauvegarde des milieux fragiles tels que le lac Ouye et les zones autour. La prévention de la pollution en prenant le dépôt de Mbeubeuss comme exemple a été souvent abordé. C'est aussi le point de départ de ces activités.

- L'amélioration des revenus des maraîchers est passée avant tout par des séances d'explication, de prévention de la pollution et surtout par la formation pour mieux cerner les limites des écosystèmes dont certains ont connu une recrudescence de la salinité. La prévention pour lutter contre ce phénomène a été bien perçue pour aider à pérenniser cette importante activité car elle occupe une place de choix dans le quotidien des populations de Malika. L'allocation de fonds communautaires aux maraîchers des zones périphériques a beaucoup contribué au relèvement de leur production, il s'agit d'un stimulant pour éviter une pression accrue sur la ressource.

L'élaboration du plan de gestion des sites communautaires a été entamée par un consultant recruté à cet effet. Il a aussi procédé à la réalisation de la cartographie pour une meilleure connaissance de la zone et également pour la prochaine étape qui consiste en la collecte des documents de base pour l'inscription du lac Ouye de Malika sur la liste des Aires du Patrimoine Communautaire et aussi comme site Ramsar. Car les études menées ont démontré qu'il remplit bien les conditions pour son inscription sur la liste des zones d'importance internationale, compte tenu des effectifs d'oiseaux d'eau nichant sur le site, ce qui est un indicateur important pour les critères d'éligibilité.

- La fixation des dunes de Malika pour sauver le lac et ses environs est prévue et va s'inscrire dans les activités additionnelles programmées avant l'exécution de la seconde phase.
- La sensibilisation des autorités, des élus locaux et des populations ont permis de donner l'alerte sur les différents travaux de terrassement faits dans la Niaye de Pikine. Une activité qui se poursuivra prochainement après l'exécution de ces grands travaux pour la sauvegarde des zones encore vierges du site.

### **e. Résultats 2**

- Meilleur niveau de vie des populations locales grâce à une implication directe dans la gestion des zones humides naturelles et dans la protection de ces sites productifs contre les agressions urbaines. L'implication des maraîchers et groupements féminins est un indicateur de succès.
- A la fois une meilleure appréciation et une appropriation de la zone humide naturelle par les communautés riveraines de Pikine et de Malika ; l'émergence d'ONG locales impliquées dans l'environnement, comme les jeunes de la Patte d'Oie venus s'ajouter aux différents groupements pour la sauvegarde des Niayes.
- Les étapes en vue de l'élaboration et l'adoption de plans de gestion communautaire des sites.
- La restauration de ces zones humides ainsi qu'une plus grande productivité (légumes, roseaux, etc.).
- Le déclenchement du processus de classification du lac Ouye en Aire du Patrimoine Communautaire a poussé les élus locaux pour procéder à son futur classement.
- La seconde étape prévue est le classement en «Zone humide d'Importance internationale dans le cadre de la Convention de Ramsar» pour l'application effective du «principe d'utilisation rationnelle» de cette convention. Le classement du Technopôle demeure incertain.

## Gandiol

### **f. Activités prévues**

- L'organisation d'un cadre législatif et institutionnel pour la gestion des ressources naturelles des collectivités locales
- L'inventaire et l'évaluation du potentiel naturel et socio-économique des terroirs villageois et communautaires
- L'élaboration du plan de gestion
- Le développement de l'écotourisme, le recrutement et la formation d'écogardes

### **g. Activités réalisées**

- Réunions de sensibilisation du Conseil rural de Gandon et de ses différents membres pour une concertation en vue de l'identification et du lancement des activités. Cette mesure institutionnelle a permis de mettre sur pied un cadre de suivi et d'évaluation du projet au niveau de la Communauté rurale. Les institutions impliquées sont entre autres :
  - le COAST
  - la Sous-Préfecture
  - le Président et les membres du Conseil rural
  - le Conservateur de Guembeul
  - le Conservateur de la Langue de Barbarie
- Un inventaire complet et une évaluation du potentiel naturel et socio-économique des terroirs villageois et communautaires ont été réalisés par un consultant spécialisé dans ce domaine. Une activité importante pour la préparation des prochaines étapes comme le plan de gestion. Un rapport détaillé sur la question a été soumis.
- Compte tenu de l'implication des différentes catégories de populations et des autres acteurs de la zone, la réalisation du plan de gestion est facilitée à cause des mesures prises et des règles édictées, ce qui contribuera à le rendre viable parce qu'exploitable par les populations .
- La formation et le recrutement de guides communautaires pour la Langue de Barbarie et Guembeul ont été réalisés avec le concours de l'organisation sur place chargée du suivi des activités de terrain. Un couple a été recruté pour aider les groupements féminins et les GIE à bien mener leurs activités génératrices de revenus dans les différents sites.

### **h. Quelques sous activités génératrices de revenus**

#### **Dans le Gandiol**

Sur les Fonds communautaires Wetlands Trust Fund des moyens financiers ont été alloués pour l'exécution d'activités génératrices de revenus dans les groupements de femmes de Guembeul, et dans le Gandiol, avec le GIE des jeunes de Mouit dont la référence en matière de l'Environnement est le Parc national de la Langue de Barbarie.

Dans le Gandiol, pendant la phase de mise en œuvre, une buvette avait été construite et cinq jeunes formés comme guide pour conduire les touristes et les visiteurs dans le Parc. Ils ont bénéficié d'un financement de 320 000 francs cfa (trois cent vingt mille francs cfa) qui a couvert la construction de la buvette et son équipement. Un congélateur à gaz a été loué chez les concessionnaires de Coca Cola à Saint-Louis moyennant 30 000 francs cfa par an.

À la suite de la bonne gestion de l'activité et après une évaluation interne, le GIE a réalisé un bénéfice de 245 150 francs cfa, déposé dans un compte d'épargne bancaire à Saint-Louis. La vente avait été réalisée par cinq jeunes du GIE avec une clé de répartition très encourageante tirée des produits de la vente (sur chaque bouteille vendue aux touristes, un faible pourcentage est consacré au salaire journalier de la vendeuse). Les jeunes se retrouvent avec un salaire mensuel moyen de plus de 35 000 francs, ce qui n'est pas négligeable en milieu rural. L'un des objectifs de cette initiative est de contrecarrer la pauvreté mais aussi de fixer les jeunes pour freiner l'exode rural.

### **À Guembeul**

Le groupement de femmes « Xeeek ak Beccor » dont les activités principales se développent autour de la réserve de Guembeul a bénéficié de 100 000 francs pour développer la cueillette des gousses d'Acacia revendues à la réserve pour la nourriture des antilopes en captivité et pour accorder des prêts aux femmes du groupement s'adonnant au petit commerce. À la fin de cette première tranche d'activités, elles ont réalisé un bénéfice de 45 000 francs cfa réinvesti dans le groupement pour continuer à couvrir les activités. Actuellement une somme de 145 000 francs cfa constitue le fonds de roulement en attendant un appui à l'occasion de la deuxième phase du projet.

Le groupement de femmes « Aar Liñu Wër » du village de Ndiakher a obtenu pour les mêmes activités que précédant groupement, une somme de 200 000 francs cfa et au terme de la même période, les femmes ont réalisé un bénéfice équivalent à 150 000 francs cfa. À l'heure actuelle, le groupement est doté d'un fonds de roulement de 350 000 francs consacré aux fonds communautaires. Les prêts, dont l'importance dépend du nombre de membres inscrits, sont accordés dans le cadre de banques villageoises..

Le groupement « Jäppoo liggéey » de Ndiawdoune Naar est situé dans la zone humide des Trois marigots. Ce groupement dont les membres sont d'ethnie maure a pour activité principale le tissage de nattes à partir de typha, espèce végétale aquatique devenue envahissante dans le delta du fleuve Sénégal depuis l'avènement des barrages. Pour le recyclage de ces plantes et vu l'importance du groupement, une somme de 200 000 francs cfa leur a été allouée. À la fin de première phase du projet, un bénéfice de 200 000 francs cfa a été réalisé. Compte tenu du bénéfice reversé, le montant du fonds s'élève désormais à 400 000 francs cfa qui vont continuer à renforcer les activités des femmes. Dans ce village, le système de prêts et de suivi sont remarquables. Il est prévu dans la seconde phase de réaliser une boutique villageoise.

### ***i. Résultats 3.***

- Cadre institutionnel pour la gestion communautaire des ressources naturelles du Gandiolais piloté par la Communauté rurale avec les services traditionnels et des organisations partenaires.
- Implication des collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles et de l'écotourisme dans les réserves de la Langue de Barbarie et de Guembeul. Les fonds communautaires et les banques villageoises ainsi que la buvette en sont les illustrations.
- Formation à la gestion fondamentale des ressources naturelles des zones humides avec une bonne implication des éco-gardes qui sont chargés de l'encadrement des différentes activités.
- Génération de revenus pour la collectivité locale. Le petit commerce et les systèmes de prêts mis en place ont été très significatifs dans la vie quotidienne surtout chez les femmes et les jeunes.

## Casamance

### **j. Activités prévues**

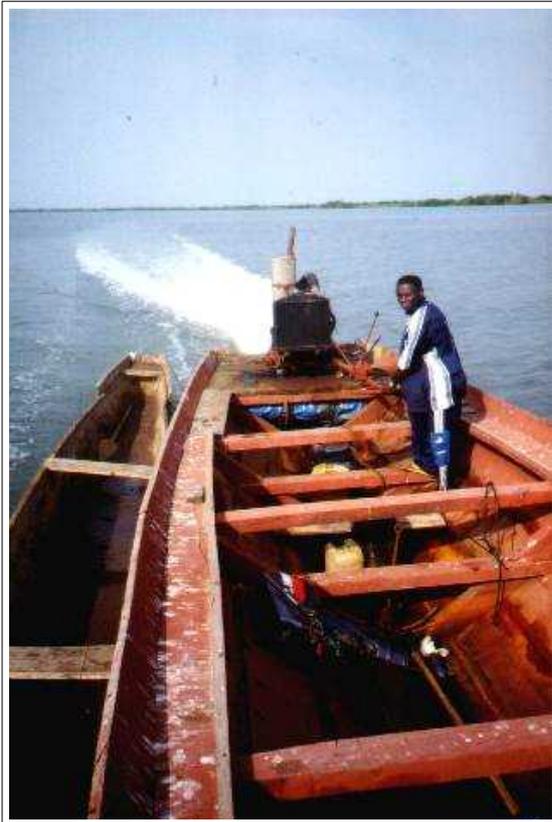
- Amélioration du transport fluvial par la pirogue « Longtail »
- Publication des résultats de la construction
- Contribution à l'instauration des courants d'échanges techniques entre populations locales vivant dans une zone à mangrove
- Sensibilisation et vulgarisation de nouvelles techniques d'ostréiculture

### **k. Activités réalisées**

- Pirogue Longtail

Cette pirogue équipée d'un moteur diesel a permis de valoriser « l'expertise Sud-Sud » par un véritable transfert de connaissances. C'est une première expérience dans le domaine de la navigation fluviale surtout pour des zones peu profondes et à marée basse. Cette expérience est adaptée au contexte

local et permet une réduction considérable du coût du transport.



Après la conception et l'acceptation de la réalisation de l'embarcation, les travaux de charpente ont débuté au mois d'avril 2000 pour ensuite être complétés par ceux de mécanique pendant la même période. En deux mois les travaux de fabrication ont été réalisés et le premier essai prit place en fin mai. Les tests ont permis de déceler les problèmes techniques puis de procéder aux rectifications.

En début juin tout paraissait correct et les premières liaisons de prise de contact ont débuté entre Djivente, Nioumoune, Kassel et d'autres îles voisines. Après les derniers ajustements techniques, la pirogue Longtail a été cédée aux groupements de femmes.

Dans une période rapprochée, la pirogue a connu quelques difficultés techniques dus au caractère novateur de cette technologie pour la région et qui ont nécessité de nouveaux réglages.

- Sensibilisation et formation de villages de Casamance.

Une importante sensibilisation était nécessaire, surtout pour les populations enclavées des îles, à l'utilisation de la pirogue pour le transfert des produits halieutiques des groupements féminins très impliqués dans la production des huîtres. Les départements de Bignona et Oussouye avec les groupements féminins de Djivent et de Djilacoune ont été les points de démonstration.

- Formation

Les courants d'échanges techniques entre populations locales ont démarré avec la formation des femmes aux nouvelles méthodes ostréicoles pour la préservation de la mangrove. Onze séances de sensibilisation ont été tenues dans six villages et des sessions de formation de formateurs ont permis d'avoir eu dix femmes en mesure de superviser la confection de guirlandes pour le captage des naissains et l'élevage d'huîtres.

– Rapport

La production d'un rapport sur l'adéquation et la popularité de la pirogue « Longtail », mais aussi sur les avantages et les inconvénients de son utilisation par les groupements féminins est prévue pour diffuser l'expérience. Les leçons apprises ont été très avantageuses pour permettre de mieux cerner les difficultés du maniement, surtout dans les « Bolons », à cause de la densité des palétuviers et du long levier à l'arrière. Une large diffusion reste à faire et cette activité sera réalisée pendant la seconde phase du projet.



## **I. Résultats**

### **4**

- La construction de la pirogue « Longtail », une grande première dans la sous-région. Les acquis capitalisés sont considérables pour les populations concernés. La diffusion de l'expérience dans une seconde étape permettra d'en démultiplier les effets au niveau local et sous-régional.
- Aide appréciable à un projet d'ostréiculture d'un groupement féminin, avec à la clé une augmentation des revenus locaux grâce à l'allocation de moyens durables. L'enthousiasme des femmes pour ce désenclavement a redonné beaucoup d'espoirs et à renforcer l'esprit communautaire sur le terrain.

### visites d'échanges

Ces visites ont concerné les quatre sites du Projet. La formation au sein du Projet initiatives locales passe par les visites d'échanges, cadres d'apprentissages mutuels, où les principaux concernés ont pu échanger leurs expériences. Durant quatre jours les participants venus de la Casamance, de Malika-Pikine, de la Somone et du Gandiol ont sillonné les différentes localités pour s'imprégner des réalisations, des difficultés rencontrées pour pouvoir en tirer profit au sein de leur propre localité d'origine :

### **m. Malika**

Rencontre avec les membres du GIE, visite du lac Ouye et discussion avec les maraîchers et les aviculteurs pour se rendre compte des acquis et des contraintes liés à chaque domaine d'activité. Le recyclage des ordures non polluantes a été abordé, il s'agit des débris de légumes et des branchages qui encombrant les alentours du lac. Un cours en plein air a été donné sur la migration des oiseaux et le choix des sites pour le nourrissage et autres activités dont le but est de fixer les oiseaux dans certaines zones humides et surtout le rôle que les populations et ecogardes doivent jouer pour un meilleur suivi des sites dont ils sont en charge. L'importance d'ériger ce site en Aire de Patrimoine Communautaire ainsi que les avantages liés à son inscription sur la liste des sites de la convention de Ramsar a été mis en relief lors de ces discussions.

### ***n. Poponguine***

Il s'agit du lieu privilégié pour les visites d'échanges, car Poponguine est le point à partir duquel toutes les activités des femmes pour la gestion de l'environnement et le développement d'activités génératrices de revenus ont rayonné pour atteindre les autres zones dont la Somone. Des exposés et la présentation par video-cassettes des activités exécutées par les groupements féminins a permis d'approfondir les échanges. La présidente des groupements a fait un exposé détaillé et instructif.

Une visite de terrain a permis de voir les réalisations et de s'enquérir de la manière dont le règlement est appliqué sur le site. Une démonstration a été faite sur le repiquage de mangrove dans la lagune de la Somone et sur le compostage, suivi d'une présentation sur la police de protection de la Nature, question à la fois pratique et de haute portée dans une zone à forte fréquentation touristique et de loisirs.

Concernant l'apiculture, les ruches n'ont pas été visitées à cause de l'installation des abeilles.

### ***o. Guembeul***

La visite de la Réserve s'est faite en compagnie des agents du site. Une présentation sur la faune et sa liaison avec les populations a été faite pour mieux expliquer l'importance de l'intégration et l'historique de la réserve, avant d'aborder la gestion et le mode de suivi des antilopes.

La richesse de la flore, principale source de revenus durables pour les populations, a été abordée ; la mise en défens du site a permis de contrecarrer la dégradation du milieu et de générer des revenus. L'organisation des femmes du groupement a été abordée concernant le ramassage des gousses en petits groupes ou en famille. Les ressources sont tirées de la revente à Saint-Louis ou à la réserve même, qui les utilise comme complément de nourriture pour les antilopes maintenues en semi-captivité.

### ***p. Gandiol***

Les activités de gestion des jeunes du GIE de Mouit, auxquelles s'ajoute l'organisation de l'éco-tourisme dans la localité ont été présentés. Le rôle du Parc dans le réseau des aires protégées du Sénégal et dans la migration été abordé. Les jeunes ont dégagé des perspectives (restauration, services à offrir aux visiteurs).

### ***q. Ndiawdoune naar***

Cette étape a permis de mieux connaître la vie sociale et les activités quotidiennes sources de revenus de ce groupe ethnique maure notamment la pêche et le tissage des nattes, ainsi que le maraîchage moins développé. La visite d'échantillons témoins de leurs principales activités génératrices de revenus a permis de bien mesurer le dynamisme économique de ce groupe.

## **V. ÉVALUATIONS ET ATELIERS**

Il n'y a pas eu d'évaluation jusque-là, cependant une évaluation interne et les sorties régulières de terrain ont été menées à travers les différentes zones à l'exception de la Casamance du fait des hostilités.

Une rencontre de lancement a eu lieu dans la zone du Gandiol en présence de tous les élus locaux, des autorités administratives et des populations locales parmi lesquelles, une bonne représentation des autorités coutumières. Cette rencontre a eu lieu dans le village de Gandon, chef lieu de la Communauté rurale, elle aura permis de lancer les programmes, de définir les activités à mener et de déterminer les priorités. Une réunion similaire a eu lieu qui sous la forme d'une évaluation interne, avec à la clé une restitution par le consultant choisi pour conduire un travail de recherche sur le terrain.

Des rencontres identiques ont eu lieu dans les Niayes, plus précisément à Malika, pour les mêmes besoins que ceux du Gandiol avant d'être aussi organisées à la Somone dans la même perspective. Au terme des différentes activités, un atelier national devait réunir les différents partenaires de terrain pour discuter du bilan et des perspectives du projet. Les leçons apprises pendant cette phase de mise en œuvre auront été au cœur des débats. Cet atelier a regroupé les différentes composantes du projet, ce qui a permis de procéder à une certaine évaluation.

Les différents groupes de population installés dans les zones d'intervention ont pu se côtoyer pendant trois jours, des échanges de connaissances et d'expériences en plus des difficultés rencontrées pendant l'exécution ont été longuement abordées.

## **VI. RAPPORT FINANCIER**

Le projet a reçu un montant total de 32 723 250 francs cfa pour l'année d'exécution. Pendant cette période, un premier transfert a été fait le 28 janvier 2000 pour un montant de 17 569 864 francs cfa et un second transfert le 29 mars 2000 pour un montant de 15 153 386 francs cfa. La somme totale dépensée s'élève à 32 850 000 francs cfa, la balance s'établit à -127 497 francs cfa au mois de septembre 2001.

[Voir détails du rapport financier en annexe](#)

## **VII. ACTIVITÉS À FINALISER**

Malgré les nombreuses activités réalisées pendant cette première phase, d'autres programmées restent à réaliser dans la seconde phase du projet.

Dans la période récente ont été déposés : le *Diagnostic de formulation du plan de gestion du lac Ouye (Malika, Dakar)*, étape préalable à la formulation du plan de gestion proprement dit, ce travail a été réalisé par un consultant ; de même le *Rapport d'étude sur la gestion des zones humides dans la Communauté rurale de Gandon* est disponible, il a été réalisé par une équipe de conservateurs du PNLB et de la RSFG, d'un socio-économiste sous la supervision d'un responsable du COAST-RNZH.

Les visites d'échanges programmées ont été faites. Elles ont concerné 3 participants de la Casamance, 2 de la Somone, 3 de Pikine-Malika, et 4 de Saint-Louis. Au total, ont été visités : Rao, Gandon, Mouit, Guembeul, Ndiawdoune, Guérew, et Poponguine-Keur Cuppam. Parmi les activités qui restent à réaliser on relève :

### Le plan de gestion du Gandiol

Les études socio-économiques avaient été réalisées pour un diagnostic de la situation et la seconde étape va consister en la réalisation du plan de gestion avec l'implication des acteurs sur le terrain. Ce travail demande un certain nombre de préalables pour une réussite car ce plan constitue la pièce maîtresse des activités à planifier dans le futur, il s'agit du « tableau de bord » du programme dans les différents sites de démonstration.

### Les ateliers de restitution

Après la réalisation des plans de gestion, des ateliers de restitution seront faits à l'intention des populations locales pour restituer le travail fait par eux même et sous la supervision des spécialistes. Des ateliers sectoriels et une autre rencontre auprès de la communauté rurale seront faites pour valider les travaux réalisés. Les mêmes rencontres seront faites à Malika pour les mêmes raisons vu la complexité de l'implication des différents groupes cibles pour une adhésion parfaite à la sauvegarde des sites.

### L'édition, la publication, et la diffusion des rapports

La plupart des rapports sont sous forme de « Draft », certains ont été édités comme le Rapport de la Somone, l'Étude socio-économique de Gandon et celui de l'Atelier sur les initiatives locale. Le travail à compléter serait celui de la publication et de la diffusion. Cette activité est programmée pour permettre une disponibilité globale des différents rapports, documents de référence pour les sites de démonstration. Ils seront publiés sous une maquette conjointe Wetlands International avec le soutien du partenaire bailleur.

## **VIII. CONCLUSION**

L'appui remarquable de l'Ambassade de Grande Bretagne continue de jouer un rôle crucial pour le développement d'activités génératrices de revenus soutendues par le souci de la conservation de la nature partagé par les populations bénéficiaires.

Malgré les modestes sommes allouées aux sous projets pour développer des activités d'éco-développement, les résultats ont permis aux différents intervenants de rester optimistes compte tenu des résultats de sites de démonstration.

Cet acquis a permis de diffuser cette initiative dans la sous région là où les réalités sont presque similaires. Des efforts louables ont été également consentis par les populations surtout les groupements féminins pour l'intérêt qu'ils ont porté au développement de ces initiatives locales.

Les activités menées à l'occasion du présent projet sont variées ; même si certaines activités programmées n'ont pas pu être réalisées, elles ont permis d'orienter l'équipe dans l'exécution de la deuxième phase du projet.

## IX. Annexes

| <b>A.1 Small-Scale Community Wetlands Initiatives in Senegal</b> |                   |                  |                  |               |
|--|-------------------|------------------|------------------|---------------|
| Period covered: February 2000 - June 2001                        |                   |                  |                  |               |
| Donor: United Kingdom Embassy, Dakar, Senegal                    |                   |                  |                  |               |
| BUDGET (FCFA)  |                   |                  |                  |               |
| Code   | Costs/code        | Sum Costs/code   | Budget           | Balance       |
| <b>a.</b>  | <b>Somone</b>     |                  |                  |               |
| a.1  | 944 885           |                  |                  | 0             |
|  | <b>55 000</b>     | 999 885          | 1 000 000        | 115           |
| a.2  | 29 000            |                  |                  |               |
|  | 1 000 000         |                  |                  | 0             |
|  | <b>15 000</b>     |                  |                  |               |
|  | <b>30 000</b>     |                  |                  |               |
|  | <b>27 000</b>     |                  |                  |               |
|  | <b>2 500</b>      |                  |                  |               |
|  | <b>22 000</b>     | 1 125 500        | 1 125 000        | -500          |
| a.3  | 150 000           |                  |                  |               |
|  | 1 500 000         |                  |                  |               |
|  | <b>18 000</b>     |                  |                  |               |
|  | <b>80 000</b>     |                  |                  |               |
|  | <b>140 000</b>    |                  |                  |               |
|  | <b>45 000</b>     |                  |                  |               |
|  | <b>45 000</b>     |                  |                  |               |
|  | <b>6 000</b>      |                  |                  |               |
|  | <b>5 000</b>      | 1 989 000        | 2 000 000        | 11 000        |
| a.4  | 5 000             |                  |                  |               |
|  | 200 000           |                  |                  |               |
|  | <b>100 000</b>    | 305 000          | 300 000          | -5 000        |
| a.5  | 90 000            |                  |                  |               |
|  | <b>60 000</b>     | 150 000          | 150 000          | 0             |
| a.6  | 960 000           | 960 000          | 960 000          | 0             |
| a.7  | 160 000           |                  |                  | 0             |
|  | <b>90 000</b>     | 250 000          | 250 000          | 0             |
| <b>Sub-total (a)</b>   |                   | <b>5 779 385</b> | <b>5 785 000</b> | <b>5 615</b>  |
| <b>b.</b>  | <b>Niayes</b>     |                  |                  |               |
| b.1  | 787 522           | 787 522          | 800 000          | 12 478        |
| b.2  | 15 000            |                  |                  |               |
|  | 620 000           |                  |                  | 0             |
|  | <b>10 000</b>     |                  |                  |               |
|  | <b>5000</b>       |                  |                  |               |
|  | <b>100 000</b>    | 750 000          | 750 000          | 0             |
| b.3  | 1 500 000         | 1 500 000        | 1 500 000        | 0             |
| b.4  | 210 000           |                  |                  |               |
|  | <b>80 000</b>     | 290 000          | 300 000          | 10 000        |
| b.5  | 150 000           | 150 000          | 150 000          | 0             |
| b.6  | 480 000           | 480 000          | 480 000          | 0             |
| b.7  | 175 000           |                  |                  | 0             |
|  | <b>75 000</b>     | 250 000          | 250 000          | 0             |
| <b>Sub-total (b)</b>   |                   | <b>4 207 522</b> | <b>4 230 000</b> | <b>22 478</b> |
| <b>c.</b>  | <b>Gandiolais</b> |                  |                  |               |

|                        |                  |                  |                  |                |
|------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|
| c.1                    | 944 885          |                  |                  |                |
|                        | <b>50 000</b>    | 994 885          | 1 000 000        | 5 115          |
| c.2                    | 5 000            |                  |                  |                |
|                        | 20 640           |                  |                  |                |
|                        | 95 000           |                  |                  |                |
|                        | 10 000           |                  |                  |                |
|                        | 506 560          |                  |                  | 0              |
|                        | <b>10 000</b>    |                  |                  |                |
|                        | <b>10 000</b>    |                  |                  |                |
|                        | <b>5 000</b>     |                  |                  |                |
|                        | <b>24 000</b>    |                  |                  |                |
|                        | <b>61 000</b>    | 747 200          | 750 000          | 2 800          |
| c.3                    | 93 200           |                  |                  |                |
|                        | 800 000          |                  |                  |                |
|                        | 60 000           |                  |                  |                |
|                        | 182 000          |                  |                  |                |
|                        | <b>365 000</b>   | 1 500 200        | 1 500 000        | -200           |
| c.4                    | 0                |                  |                  |                |
|                        | <b>60 000</b>    | 60 000           | 800 000          | 740 000        |
| c.5                    | 80 000           |                  |                  |                |
|                        | 80 000           |                  |                  |                |
|                        | 140 000          |                  |                  |                |
|                        | <b>84 100</b>    |                  |                  |                |
|                        | <b>80 000</b>    | 464 100          | 480 000          | 15 900         |
| c.6                    | 0                | 0                |                  |                |
|                        | <b>70 000</b>    |                  |                  |                |
|                        | <b>48 000</b>    |                  |                  |                |
|                        | <b>42 000</b>    |                  |                  |                |
|                        | <b>90 000</b>    | 250 000          | 250 000          | 0              |
| <b>Sub-total ( c )</b> |                  | <b>4 016 385</b> | <b>4 780 000</b> | <b>763 615</b> |
| <b>d.</b>              | <b>Casamance</b> |                  |                  |                |
| d.1                    |                  |                  | 2 000 000        |                |
| d.2                    |                  |                  | 1 600 000        |                |
| d.3                    |                  |                  | 600 000          |                |
| d.4                    |                  |                  | 260 000          |                |
| d.5                    |                  |                  | 260 000          |                |
| d.6                    |                  |                  | 350 000          |                |
| d                      | 4 056 000        |                  |                  |                |
| d                      | 1 014 000        |                  |                  |                |
| <b>Sub-total (d)</b>   |                  | <b>5 070 000</b> | <b>5 070 000</b> | <b>0</b>       |
| <b>e.</b>              | <b>Workshop</b>  |                  |                  |                |
| e.1                    | 1 088 810        |                  |                  |                |
|                        | 1 561 000        | 2 649 810        | 2 500 000        | -149 810       |
| e.2                    | 255 850          |                  |                  |                |
|                        | 650              |                  |                  |                |
|                        | 6 000            |                  |                  |                |
|                        | 42 940           |                  |                  |                |
|                        | <b>190 000</b>   | 495 440          | 500 000          | 4 560          |
| e.3                    | 225 000          |                  |                  |                |
|                        | 50 000           |                  |                  |                |
|                        | <b>20000</b>     |                  |                  |                |

|                          |                     |                   |                   |                 |
|--------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|-----------------|
|                          | <b>50 000</b>       |                   |                   |                 |
|                          | <b>6 000</b>        |                   |                   |                 |
|                          | <b>22 000</b>       |                   |                   |                 |
|                          | <b>1 120 000</b>    | 1 493 000         | 1 500 000         | 7 000           |
| <b>Sub-Total (e)</b>     |                     | <b>4 638 250</b>  | <b>4 500 000</b>  | <b>-138 250</b> |
| <b>f.</b>                | <b>Coordination</b> |                   |                   |                 |
| f.1                      | 4 500 000           | 4 500 000         | 4 500 000         | 0               |
| f.2                      | 28 000              |                   |                   |                 |
|                          | 1 000               |                   |                   |                 |
|                          | 450 000             |                   |                   |                 |
|                          | 450 000             |                   |                   |                 |
|                          | 30 000              |                   |                   |                 |
|                          | 158 480             |                   |                   |                 |
|                          | 23 125              |                   |                   |                 |
|                          | <b>360 000</b>      | 1 500 605         | 1 500 000         | -605            |
| f.3                      | 220 000             |                   |                   |                 |
|                          | 14 100              |                   |                   |                 |
|                          | 50 000              |                   |                   |                 |
|                          | 60 000              |                   |                   |                 |
|                          | <b>1 207 040</b>    |                   |                   |                 |
|                          | <b>35 000</b>       | 1 586 140         | 800 000           | -786 140        |
| <b>Sub-Total (f)</b>     |                     | <b>7 586 745</b>  | <b>6 800 000</b>  | <b>-786 745</b> |
| <b>TOTAL</b>             |                     | <b>31 298 287</b> | <b>31 165 000</b> | <b>-133 287</b> |
| cont.                    | 20 000              |                   |                   |                 |
| cont.                    | 12 000              |                   |                   |                 |
| cont.                    | 253 500             |                   |                   |                 |
| cont.                    | <b>500 000</b>      |                   |                   |                 |
| cont.                    | <b>500 000</b>      |                   |                   |                 |
| cont.                    | <b>82 320</b>       |                   |                   |                 |
| cont.                    | <b>82 320</b>       |                   |                   |                 |
| cont.                    | <b>82 320</b>       |                   |                   |                 |
| cont.                    | <b>20 000</b>       |                   |                   |                 |
| <b>Sub-Total Contin.</b> |                     | <b>1 552 460</b>  | <b>1 558 250</b>  | <b>5 790</b>    |
| <b>TOTALS</b>            |                     | <b>32 850 747</b> | <b>32 723 250</b> | <b>-127 497</b> |

| <b>a. 2</b> Tableau de Synthèse |  |   |  |
|---------------------------------|--|---|--|
| Sous projets                    | Activités prévues  | Activités exécutées   | Activités non exécutées  |
| Somone                          | * Equipement d'inventaire et de recherche  | Jumelles et télescopes pour le suivi de l'avifaune et le développement de l'écotourisme   |  |
|                                 | * Transport et autres charges pour les travaux de terrain  | Effectués pendant les différentes activités pratiques de terrain  |  |
|                                 | * Introduction de l'apiculture   | Activité démarrée après la formation dont les populations avaient besoin et la fourniture de matériel d'exploitation du miel de mangrove  |  |
|                                 | * les assemblées de villages et les différentes rencontres   | Elles sont effectuées régulièrement   |  |
|                                 | * Désignation du site comme Aire du Patrimoine Communautaire   | Réalisée avec l'implication des autorités de la Communauté rurale pour l'obtention des documents officiels  |  |
|                                 | * Recrutement des écogardes et des écoguides   | Fait à partir des populations locales qui ont désignés ceux qui doivent faire partie du corps.  |  |
|                                 | * Plan de gestion  | Fait par les consultants en collaboration avec les populations locales  |  |
|                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication et reproduction des rapports</li> <li>• Rapport de l'atelier</li> </ul> |   | Cette activité sera faite en même que les autres rapports pour une maquette identique et une large publication.<br>Le rapport de l'atelier déjà terminé, il reste la publication et la diffusion |
| Niayes : Malika & Pikine        | * Equipement de suivi  | Remis au groupement pour développer la curiosité chez les jeunes villageois : jumelles et télescope   |  |
|                                 | * Transport et allocations pour le terrain   | Fait durant les différentes sorties de terrain et pendant les rencontres  |  |
|                                 | * Restauration du site et activités pratiques  | Équipement de nettoyage pour éviter les dépôts d'ordure très fréquents dans ces zones (brouettes, pelles, etc.)<br>Implication des maraîchers pour mieux surveiller la zone en augmentant leurs revenus grâce au système de première assistance sous forme de |  |

|                 |  |   |   |
|-----------------|--|---|---|
|                 |  | fonds communautaires  |   |
|                 | * Désignation du site                            | La cartographie du site est faite et le processus déjà enclenché avec la commune  |   |
|                 | * Désignation d'écogardes                        | Système intéressant car le fond prévu pour eco gardes sera destiné à la communauté, le système de suivi sera faite à tour de rôle et cette somme servra aux activités du GIE.   |   |
|                 | * Publication et reproduction du plan de gestion |   | Activité qui sera faite en même temps que les activités de la 2e phase pour harmoniser la publication   |
|                 | * Zone humide de Pikine                          | Beaucoup d'activités de sensibilisation<br>En ce qui concerne les autorités, les populations locales et les groupes de jeunes<br>Des visites régulières pour discuter avec les entrepreneurs et les utilisateurs de cette zones humides surtout les femmes et les pêcheurs<br>Des séances de sensibilisation avaient été faites pour alerter l'opinion publique avec les visites de terrain les autorités, l'Ambassadeur et le Ministre, : médiatisation TV et journaux | Les activités de sauvegarde des reliques de mangrove seront entamées après discussion avec les dirigeants des travaux.<br>Des opérations de restauration des parties vierges du Technopôle seront faites après ces grands travaux de terrassement |
| <b>Gandiolo</b> | * Equipement de suivi des zones humides          | Remis aux populations sous la supervision des deux conservateurs de Gueumbeul et de Langue de Barbarie dans le cadre du développement de l'écotourisme et de formation en matière d'environnement   |   |
|                 | * Transport et autres subventions de terrain     | Effectué pendant les sortie de terrain et les rencontres inter villageois   |   |
|                 | * Activités pratiques de terrain                 | Faites sous forme de fonds communautaires et des banques villageoises avec les activités génératrices de revenus dans chaque zone   |   |
|                 | * Rencontres communautaires                      |   | C'est celle de la grande restitution après l'élaboration du plan de gestion qui doit suivre les études diagnostiques faites pour entamer le plan de gestion. A cela il faut ajouter les réunions sectorielles                                     |

|                    |   |   |  |
|--------------------|---|---|--|
|                    | * Eco gardes  | Recrutés après un grand test auprès des jeunes des villages et un couple a été recruté pour assumer ces fonctions                             |  |
|                    | Plan de gestion et Publication-diffusion                              |   | Seront faites en même temps que la 2e phase pour une harmonisation |
| Casamance          | * Construction de la pirogue « Longtail »                             | Expérience réussie pour les zones comme le Dud où elle est appropriée à cause des bolong peu profonds   |  |
|                    | Activités annexes : carburant ; piroguier ; gilets de sauvetage etc.  | Il s'agit des éléments liés au fonctionnement de la pirogue ; tout cela a été réalisé   |  |
|                    | * Publicité et documentation  | Une partie a été faite au niveau local  | Une large diffusion sera faite pendant la 2e phase                 |
| Workshop           | Réalisé en même que la journée mondiale des zones humides ( 2- 2- 01) | Avec une importante participation des différentes populations concernées et aussi des partenaires tels que l'UICN- WWF-DPN- ASAN entre autres |  |
| Visites d'échanges | Planifiée et exécutée   |   |  |